

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

-----  
COMITE DE DIRECTION  
-----

79e séance

Samedi, 19 novembre 1938, à 10 heures.

PROCES-VERBAL  
-----

PRESENTS

MM. J. RODHAIN,  
M. van den ABEELE,

Vice-Président,  
Délégué de Monsieur le  
Ministre des Colonies,

J. MAURY,  
W. ROBYNS,  
A. SCHOEP,  
H. SCHOUTEDEN,  
J-P. HARROY,

Membres,  
Secrétaire du Comité de  
Direction.

EXCUSES

MM. V. VAN STRAELEN,  
R. BOUILLENNE,  
J. WILLEMS,

Président, actuellement en  
Afrique,  
Membre, en déplacement aux  
Etats-Unis,  
Membre.

-----  
La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur J. RODHAIN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE.

Le Procès-verbal de la 78e séance, du 15 octobre 1938, est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES CONSERVATEURS EN AFRIQUE.

Les rapports de septembre des Conservateurs de Rutshuru et de Mutsora ne donnent lieu à aucune observation.

DECISION 666.- MISSION DE M. JEAN VERHOOGEN.

Le Comité entend M. Jean VERHOOGEN, récemment rentré d'Afrique, lui faire rapport sur sa mission au Parc National Albert.

En application de sa décision 57I (70e séance, 12 février 1938), le Comité nomme MM. Victor BRIEN et A.SCHOEP en qualité de rapporteurs, pour l'examen des publications que M.VERHOOGEN consacrera aux résultats de sa mission.

Le Comité admet le principe d'une intervention financière de l'Institut -dont le montant reste à déterminer- dans les frais occasionnés par l'étude des échantillons de lave rapportés par M.VERHOOGEN.

Le Comité décide également d'accorder son patronage à une conférence que donnera M.VERHOOGEN, à l'Université de Bruxelles. Eventuellement, les films de l'Institut seront, à cette occasion, mis gratuitement à la disposition du Fonds Jacques Cassel.

DECISION 667.- DROITS MINIERS DANS LE PARC NATIONAL DE L'UPEMBA.

En réponse à une lettre de Monsieur le Ministre des Colonies, le Comité décide que l'Institut respectera tous droits miniers que détiendrait éventuellement dans le Parc National de l'Upemba, l'Union Minière du Haut-Katanga.

DECISION 668.- PROGRAMME D'ACTIVITE POUR 1939.

Le Comité décide de soumettre à la Commission un programme d'activité pour 1939, libellé comme suit :

A. En Europe

1. Gestion ordinaire

1. Administration métropolitaine
2. Préparation et étude des collections scientifiques
3. Publications scientifiques
4. Documentation de propagande: brochures, cartes postales, agrandissements, cartographie

5. Missions scientifiques. Continuation de la mission de M.J.LEBRUN.

2.- Eléments propres à 1939

1. Pourparlers préliminaires à la création du Parc National de l'Upemba.
2. Etudes préliminaires à la création d'autres Parcs Nationaux
3. Propagande : Exposition de New-York  
Exposition de l'Eau - Liège  
1939  
Films Denis
4. Nouvelle édition de la brochure "Animaux Protégés".

B. En Afrique

Administration

1. Organisation du Parc National de la Garamba.
2. Organisation du Parc National de l'Upemba. Droits indigènes. Eventuel engagement d'un Conservateur.
3. Réorganisation du Parc National de la Kagera.
4. Règlement du litige des droits indigènes dans le Parc National Albert, secteur de Rutshuru.
5. Constructions : à Rutshuru  
à Mutsora  
à Ruindi  
éventuellement au Parc National de l'Upemba.
6. Organisation du tourisme. Mise au point de l'organisation du Camp de Ruindi. Gérante européenne.

Etudes scientifiques

Mission du Capitaine A.GILLIARD.

DECISION 669.- EXPOSITION INTERNATIONALE DE L'EAU. LIEGE 1939.

Le Comité décide de participer à l'Exposition Internationale de l'Eau, Liège 1939. Les frais de participation seront supportés par le Département des Colonies.

DECISION 670.- NOUVELLE EDITION DE LA BROCHURE "ANIMAUX PROTEGES"

Le Comité décide d'envisager une nouvelle édition, bilingue, du manuel "ANIMAUX PROTEGES", tenant compte des nouvelles réglementations sur la chasse et comportant une description des dépouilles (peau, cornes, etc.) afin de permettre au personnel de l'Administration des Douanes d'identifier les trophées d'animaux protégés par la loi.

Le Comité décide également la rédaction d'un papillon, à annexer aux fascicules de la première édition de ce manuel, signalant les modifications intervenues dans la législation et annonçant la deuxième édition.

Dans un but de propagande, la majorité des exemplaires de cette première édition encore en stock à l'Institut seront distribués gratuitement à des personnalités ou à des institutions dont la liste sera établie ultérieurement.

DECISION 671.- PROPAGANDE.

Le Comité décide qu'à titre de propagande, deux cents exemplaires du fascicule d'introduction aux publications de l'Institut seront distribués gratuitement à des personnalités ou à des institutions dont la liste sera dressée ultérieurement.

DECISION 672.- ENGAGEMENT D'UN CONDUCTEUR DE TRAVAUX.

Confirmant sa décision 627 (25 juin 1938, 75<sup>e</sup> séance), le Comité décide l'engagement de M.G. SPITAEELS, aux appointements annuels de CINQUANTE MILLE FRANCS (50.000, -- frs).

Pour une première période, comprise entre le 1<sup>er</sup> novembre 1938 et le 1<sup>er</sup> janvier 1940, ce traitement émanera du budget extraordinaire "Constructions d'Afrique", pour lequel le Département a consenti à l'Institut un subside spécial de 400.000, -- francs.

DECISION 673.- TRAITEMENT DU DELEGUE AUX VISITES.

Le Comité décide qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1939, les appointements du Délégué aux Visites, Monsieur

le Commandant E.HUBERT, seront portés au chiffre de CINQUANTE MILLE FRANCS (50.000,--frs) annuels.

DECISION 674.- MANUSCRITS DE M.H.DAMAS.

Le Docteur Hubert DAMAS a soumis à l'Institut deux manuscrits dont il voudrait voir réaliser la publication dans les fascicules de l'Institut.

Le Comité désigne MM. H.SCHOUTEDEN et M.van den ABEELE en qualité de rapporteurs pour le travail "Méthodes indigènes de pêche sur le lac Kivu" et MM. A.SCHOEP et H.SCHOUTEDEN pour le manuscrit "Observations sur des couches fossilifères bordant la Semliki."

DECISION 675.- DEMANDE DE L'ASSOCIATION BELGE DES TECHNICIENS DU FILM.

Cette Association demande si, à conditions égales, les avantages réservés par l'Institut à Monsieur GATTI, le seraient également à un cinéaste belge. Le Comité répond affirmativement et charge son Secrétaire d'exposer son point de vue à deux délégués de cette Association.

La séance est levée à 12 heures.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ  
DE DIRECTION,



Jean-Paul HARROY.

LE VICE-PRESIDENT



J.RODHAIN.